



## Note brève et synthétique - Compte Administratif 2024

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le Président,
- est le bilan financier de la Communauté de Communes. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

### 1- Budget Principal

#### 1-1. La section de fonctionnement

##### A- Résultat

##### Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Recettes de fonctionnement	3 928 925,36 €
Dépenses de fonctionnement	3 764 598,53 €
<b>Résultats de l'année 2024</b>	<b>164 326,83 €</b>

##### B- Analyse

##### Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

**a) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments de la collectivité, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives, aux fêtes et cérémonies, aux taxes foncières payées par la Communauté de Communes, ...

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **476 714,40 €**.

**b) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent **789 305,92 €** pour l'année 2024. Elles étaient de 797 099,25 € en 2023 et de 759 434,15 € en 2022.

- **c) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, des subventions versées aux associations et des contributions obligatoires versées (Syndicat Mixte les Monts de la Margeride, Comité de Tourisme Lozère, PETR Pays du Gévaudan, PNR Aubrac, Gîte de France) et des subventions aux budgets annexes. Ces charges s'élèvent à **1 156 410,67 €**.

En 2024, les subventions aux associations (65748) ont été attribuées pour un montant de **183 780,00 €** à :

Association Adda scènes croisées	1 500,00 €
Foyer rural de l'Aubrac lozérien	600,00 €
Foyer rural de Javols	600,00 €
Foyer rural de la terre de Peyre	600,00 €
Foyer rural saint sauveur de Peyre	600,00 €
Foyer rural de Fournels	600,00 €
Foyer rural des Monts-Verts	600,00 €
Association la Rosée du matin A.U.B.R.A.C	1 000,00 €
ARDA Aumont	4 120,00 €
Syndicat Eleveurs chevaux de Traits	500,00 €
Association la Course aux Jonquilles	3 000,00 €
Association dansons à Fournels	1 000,00 €
Les amis du chemin de st Guilhem	810,00 €
Association des amis du PNR	250,00 €
Association Tic-Tac 48	2 000,00 €
Association ensemble pour l'Aubrac lozérien	3 000,00 €
Association multisport - Aubrac Peyre	3 000,00 €
Fête de la nature	2 500,00 €
Secours catholique Caritas France	500,00 €
Radio Margeride	500,00 €
Association Mordorfest	500,00 €
Association pulsations	6 000,00 €
Association Atelier vocal en Cévennes	600,00 €
Association aube (Aubrac bien-être)	2 000,00 €
Office de Tourisme del'Aubrac lozérien	82 000,00 €
COMEL (Miss Laitière) °	2 000,00 €
COMEL (Bovins/ovins)	3 000,00 €
ADPEP48/le Ventouzet	33 100,00 €
Association Phot'Aubrac	15 000,00 €
Aubrac judo club	3 800,00 €
Association la Rosée du matin (DRAC)	1 500,00 €
Association Dansons à Fournels (DRAC)	1 000,00 €
Ass. Atelier Vocal en Cévennes (DRAC)	2 000,00 €
Association Phot'Aubrac (DRAC)	4 000,00 €

- **d) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de **62 540,24 €** en 2024.

**Récapitulatif des dépenses de fonctionnement**

Chap.	Intitulés	CA 2023	CA 2024	Variation
011	Charges à caractère général	496 615,55 €	476 714,40 €	- 4,01 %
012	Charges de personnel	797 099,25 €	789 305,92 €	- 0,98 %
014	Atténuation de produits	827 902,35 €	801 027,60 €	- 3,25 %
65	Autres charges de gestion courante	1 105 507,19 €	1 156 410,67 €	+ 4,60 %
66	Charges financières	62 758,25 €	62 540,24 €	- 0,35 %
67	Charges exceptionnelles	289,66 €	6 022,20 €	
<b>Total des dépenses</b>		<b>3 290 172,25 €</b>	<b>3 292 021,03 €</b>	<b>+ 0,06 %</b>

**Les recettes de fonctionnement :**

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles de la collectivité

**1) Les atténuations de charges (chapitre 013)**

Il s'agit principalement de la participation du Syndicat Mixte la Montagne pour le gardiennage des 3 déchetteries du territoire (36 000 €), de la participation du Département pour les salaires des agents du Musée archéologique de Javols (19 000 €) et du remboursement des salaires par l'assurance statutaire. Le montant total pour ce chapitre est de **56 216,54 €** en 2024. Il était de 68 498,25 € en 2023.

**2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)**

Les produits proviennent principalement :

- De la facturation aux communes membres du service commun : **216 096,31 €**
- De la part du salaire du technicien SPANC (versement budget SPANC) : **34 365,04 €**
- De la facturation pouzzolane aux communes membres : **4 392,93 €**
- Des régies de la collectivité : **10 814,50 €**
- Participation salaires des agents mis à disposition : **55 101,56 €**
- Répartition de la TEOM aux locataires : **3 227,98 €**

**3) Les impôts et taxes (chapitre 73)**

Il s'agit des impôts locaux et des compensations, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (reversée dans son intégralité au Syndicat Mixte SIVOM la Montagne), de la taxe de séjour (reversée dans son intégralité à l'Office de Tourisme de l'Aubrac Lozérien), de la fraction TVA (compensation de l'Etat suite à la suppression de la taxe d'habitation + CVAE).

**Les taux d'imposition 2024 sont :**

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 3,74 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,82 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 3,84 %
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : 11,00 %
- *concernant les entreprises*
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 24,82 %

	CA 2023	CA 2024
<b>73 111 – Impôts directs locaux</b>	716 996,00 €	778 099,00 €
Variation en pourcentage	+8,52 %	
Variation en valeur	+ 61 103,00 €	

Le chapitre 73 regroupe également, entre autres :

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés (reversée dans son intégralité au Syndicat Mixte la Montagne) : **709 987,00 €**
- Taxe de séjour (reversée dans son intégralité à l'Office de Tourisme de l'Aubrac Lozérien) : **85 455,17 €**
- Taxe sur les surfaces commerciales : **22 881,00€**
- Imposition forfaitaire sur les entreprises : **126 161,00 €**

#### **4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)**

Il s'agit des dotations de l'État (dotation d'intercommunalité, dotation de compensation des groupements de communes, Fonds de Compensation de la TVA et compensations au titre des exonérations de taxes d'habitation et foncières).

Le montant total pour ce chapitre est de **504 487,19 €** en 2024.

#### **5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Il s'agit notamment des loyers encaissés (également locations touristiques). Le montant des loyers encaissés en 2024 est de **450 506,58 €**. Il était de 424 151,19 € en 2023.

#### **6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)**

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à **117 217,80 €**. Il correspond à des cessions (vente du cabinet médical de Fournels en 2024) et des mandats d'exercices antérieurs annulés.

### **Récapitulatif des recettes de fonctionnement**

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CA 2024	Variation
013	Atténuation de charges	68 498,25 €	56 216,54 €	<b>-17,93 %</b>
70	Produits des services	398 709,53 €	324 048,32 €	<b>-18,73 %</b>
73	Impôts et taxes	2 146 732,60 €	2 239 096,17 €	<b>+ 4,30 %</b>
74	Dotations et participations	458 617,40 €	504 487,19 €	<b>+ 10,00%</b>
75	Autres produits (dont loyers)	448 120,82 €	474 270,45 €	<b>+ 5,84 %</b>
77	Produits exceptionnels	5 830,86 €	117 217,80 €	
<b>Total des recettes</b>		<b>3 363 746,40 €</b>	<b>3 715 336,47 €</b>	<b>+ 5,35 %</b>

## 1-2. La section d'investissement

### A- Résultat

#### a) Résultats d'investissement pour l'année 2024

Recettes d'investissement	886 415,24 €
Dépenses d'investissement	579 782,11 €
<b>Résultats de l'année 2024</b>	<b>+ 306 633,13 €</b>

#### b) Excédent à reporter au budget primitif 2025 : **120 521,91 €**

#### c) Solde des restes à réaliser : **- 189 164,00 €**

### B- Analyse

#### **Les dépenses d'investissement :**

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

#### - **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette était de **167 723,53 €** en 2024.

Pour mémoire, la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac a plusieurs emprunts contractés auprès des organismes bancaires suivant :

- CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC
- CAISSE D'EPARGNE DU LANGUEDOC
- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
- CREDIT FONCIER
- CARSAT

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de **1 499 701,09 €**.

#### - **2) Chapitres 21 et 23**

Les montants totaux pour ces chapitres sont :

- Chapitre 21 : **78 665,04 €**
- Chapitre 23 : **11 091,58 €**

#### **Les recettes d'investissement :**

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à **886 415,24 €**. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles 413 837,74 €**
- Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour **175 048,95 €** (chapitre 13)
- Du Dépôt et cautionnement pour nos hébergements à hauteur de **698,25 €**
- De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de **203 684,22 €**.
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de **472 577,50 €**.

## 57 Les budgets annexes

### 2-1 Budget SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

#### Vue globale de la Section de Fonctionnement 2024

Ch ap.	DEPENSES	CA 2023	CA 2024
011	Charges à caractère général	5 389,54 €	5 600,71 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	35 832,42 €	34 365,04 €
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>41 221,96 €</b>	<b>39 965,75 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 786,00 €	3 562,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>3 786,00 €</b>	<b>3 562,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCT.</b>		<b>45 007,96 €</b>	<b>43 527,75 €</b>
Ch ap.	RECETTES	CA 2023	CA 2024
70	Vente de produits fabriqués, prestations	41 600,00 €	34 070,00 €
747	Subventions et participations des collec. Terri.		7 500,00 €
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>41 600,00 €</b>	<b>41 570,00 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 282,90 €	1 282,90 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>1 282,90 €</b>	<b>1 282,90 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCT.</b>		<b>42 882,90 €</b>	<b>42 852,90 €</b>

#### Section d'Investissement 2024

#### Résultats d'investissement pour l'année 2024

Recettes d'investissement	3 562,00 €
Dépenses d'investissement	3 175,89 €
<b>Résultats de l'année 2024</b>	<b>386,11 €</b>

### 2-2 Budget Pôle Manifestation

#### Vue globale de la Section de Fonctionnement 2024

Chap.	DEPENSES	CA 2023	CA 2024
011	Charges à caractère général	16 255,82 €	12 037,12 €
65	Autres charges de gestion courante	0,40 €	0,78 €
66	Charges financières	16 936,46 €	14 580,14 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCT.</b>		<b>33 192,68 €</b>	<b>26 618,04 €</b>
Chap.	RECETTES	CA 2023	CA 2024
74	Dotations, subventions et participations	86 471,00 €	94 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	8 916,67 €	13 316,67 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCT</b>		<b>95 387,67 €</b>	<b>107 316,67 €</b>

#### Section d'Investissement 2024

#### Résultats d'investissement pour l'année 2024

Recettes d'investissement	66 650,88 €
Dépenses d'investissement	91 162,90 €
<b>Résultats de l'année 2024</b>	<b>- 24 512,02 €</b>

### 2-3 Budget ZAE Arcomie

#### Principales dépenses 2024

- Travaux d'études et de maîtrise d'œuvre =	10 170,00 €
- Diagnostic environnemental du milieu souterrain =	51 493,92 €
- Dépollution des sols =	171 292,92 €
- Aménagement de ZA Ancienne Gare d'Arcomie =	70 464,82 €

#### Principales recettes 2024

- Prêt =	300 000,00 €
- DETR =	40 240,20 €
- ADEME =	10 794,00 €

### 2-4 Budget ZAC Aumont-Aubrac

#### Principales dépenses 2024

- Aménagement et viabilisation du lotissement =	287 874,44 €
- Tavaux réseaux / éclairage=	34 181,77 €
- Maitrise d'œuvre =	25 431,26 €
- Echéances emprunts =	714 106,74 € (remboursement prêt court terme de 700 000 €)

#### Principales recettes 2024

- DETR =	227 682,28 €
- Subvention Région =	210 816,36 €
- Vente de lots =	113 614,80 €
- Participation SDEE éclairage public =	5 483,61 €

### 2-5 Budget ZAE Nasbinals

#### Principales dépenses 2024

- Honoraires vente section =	264,00 €
- Vente section commune de Nasbinals =	2 000,00 €
- Permis d'aménager =	3 240,00 €

### 2-6 Budget ZAE Fournels

#### Principale recette 2024

- Vente d'un lot =	15 867,00 €
--------------------	-------------

## 2-7 Budget Atelier Relais de Peyre

### Vue globale de la Section de Fonctionnement 2024

Chap.	DEPENSES	CA 2023	CA 2024
65	Autres charges de gestion courante	0,12 €	
66	Charges financières	10 468,86 €	9 938,81 €
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>10 468,98 €</b>	<b>9 938,81 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 158,00 €	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>2 158,00 €</b>	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCT.</b>		<b>12 626,98 €</b>	<b>9 938,81 €</b>
Chap.	RECETTES	CA 2023	CA 2024
74	Dotations et participations	44 171,00 €	41 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCT.</b>		<b>44 171,00 €</b>	<b>41 000,00 €</b>

### Section d'Investissement 2024

#### Résultats d'investissement pour l'année 2024

Recettes d'investissement	30 981,85 €
Dépenses d'investissement	31 512,27 €
<b>Résultats de l'année 2024</b>	<b>- 530,42 €</b>

## 2-8 Budget GEMAPI

### Vue globale de la Section de Fonctionnement 2024

Chap.	DEPENSES	CA 2023	CA 2024
014	Atténuations de produits	101,00 €	264,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCT</b>		<b>101,00 €</b>	<b>264,00 €</b>
Chap.	RECETTES	CA 2023	CA 2024
73	Impôts et taxes	22 713,00 €	39 717,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCT.</b>		<b>22 713,00 €</b>	<b>39 717,00 €</b>

### Section d'Investissement 2024

#### Résultats d'investissement pour l'année 2024

Recettes d'investissement	38 943,00 €
Dépenses d'investissement	23 068,22 €
<b>Résultats de l'année 2024</b>	<b>+ 15 874,78 €</b>

## 2-9 Budgets Lotissement les Escuriales et Lotissement de Noalhac

Ces budgets sont dormants et ne présentent pas de mouvements.